



La signature de l'Accord d'Arusha en août 2000 a mis fin à une guerre civile dévastatrice qui perdurait depuis 1993 au Burundi. Les principes fondamentaux de cet accord de paix ont été entérinés dans une nouvelle Constitution promulguée le 18 mars 2005. Ces textes ont permis de consacrer près de quinze ans de paix et de stabilité au Burundi. Ces années ont montré des signes très encourageants avec la présence d'une société civile forte et d'une presse très active, ainsi qu'une armée participant aux contingents des forces de maintien de la paix dans le continent africain.

Pourtant, depuis 2015 le Burundi s'enlise à nouveau dans une crise politique majeure aux conséquences dévastatrices pour la population tant sur le plan humanitaire, que sécuritaire et économique. La réélection du Président en juillet 2015 pour un 3ème mandat controversé a sonné le glas. Le Burundi se retrouve aujourd'hui totalement isolé du reste de la communauté internationale comme en atteste les sanctions ciblées de l'Union Européenne (UE) et des Etats-Unis, l'arrêt d'une partie de la coopération internationale à son égard, ou encore son retrait de la Cour pénale internationale(CPI) en octobre 2016.

Suite à un référendum constitutionnel, une nouvelle Constitution a été promulguée le 7 juin 2018. Cette réforme, pourrait remettre en cause les précieux acquis d'Arusha et faire basculer le pays vers un nouveau conflit. La paix reste très fragile et l'avenir du pays incertain.

**Par son action, Justice et Paix tente de sensibiliser, conscientiser et inciter à s'engager sur cette situation auprès de ses différents publics.** A travers ses analyses, Justice et Paix informe les citoyens. A travers son plaidoyer politique auprès des décideurs belges et européens, Justice et Paix tente de promouvoir le respect des droits humains.

